Monsieur Bruno Frachon

Directeur général du Service hydrographique et océanographique de la marine

(Voir l'adresse à Brest)

Objet : Homologation de la licence CC-BY-SA pour les données du SHOM

V.Ref: 04 Shom/DSD/NP

Paris, le 26 septembre 2017

Monsieur le directeur général,

Conformément à la procédure d'homologation prévue à l'article D.323-2-2 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), vous nous avez adressé un dossier à l'appui d'une demande d'homologation de la licence CC-BY-SA portant sur les informations suivantes :

- levés bathymétriques,
- dalles bathymétriques
- natures de fonds
- délimitations maritimes
- câbles et conduites sous-marines
- toponymes
- épaves et obstructions

Après instruction de ce dossier, je vous informe que cette homologation vous est accordée pour une durée maximale de trois ans, à compter de la présente décision, afin de tenir compte notamment d'une éventuelle modification de l'article D.323-2-1 du CRPA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Premier ministre et par délégation

Le directeur	interministériel	du numériq	ie et du	ı système	d'information	et de	communica	ıtion
de l'Etat								

Henri Verdier